

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués (AD) du printemps 2018

Date: Mercredi, 18 avril 2018 – 10h00 à 16h15

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 99 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste de présence

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Christian Voegeli, Coordination de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 novembre 2017
- 1.3 Rapport annuel 2017
- 1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2017 y.c. rapports de l'organe de révision et de la CG

2 Élections et autres décisions

- 2.1 Élection de l'Instance de recours indépendante (IRI)
- 2.2 Élection de l'organe de révision
- 2.3 Recommandation de vote: Initiative pour des aliments équitables
- 2.4 Recommandation de vote: Initiative pour la souveraineté alimentaire

3 Cahier des charges

- 3.1 Principe: Alimentation des ruminants
- 3.2 Principe: Importations d'outre-mer
- 3.3 Principe: Introduction des nouveaux producteurs Bourgeon
- 3.4 Principe: Compétences pour le Cahier des charges, la reconnaissance et l'octroi du Bourgeon (continuation des commissions de labellisation)
- 3.5 Prolongation des stabulations entravées pour les chèvres

4 Informations

- 4.1 Rapport sur les affaires politiques
- 4.2 Conférence de Markus Arbenz, Directeur de la Fédération internationale de l'agriculture biologique IFOAM

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Le Président Urs Brändli et la vice-présidente Christina de Raad Iseli souhaitent la bienvenue aux délégués au nom du Comité. Le Directeur Daniel Bärtschi les salue de la part du secrétariat. La liste des personnes excusées peut être consultée au bureau de vote. Sont élus comme scrutateurs: Yvonne Brunner (Progana), cheffe du bureau de vote, Philippe Weissbrodt (Bio-Neuchâtel), Peter Aeschlimann (Berne Bio Bure), Tania Widmer (Bioforum) Heinz Brauchli (Bio Ostschweiz) et Maya Probst (Bioterra). L'ordre du jour est adopté sans modifications. Le secrétariat a reçu sept motions et une prise de position concernant des points à l'ordre du jour avant le début de l'Assemblée. Une pétition sur le renforcement du principe sur l'alimentation des ruminants a en outre été déposée. Environ 200 producteurs bio de l'Oberland bernois et de l'Emmental ont signé la requête. D'autres motions pour cette Assemblée peuvent être déposées au bureau de vote. Les 100 délégués et les 38 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 99 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement.

Urs Brändli informe que des enregistrements seront fait aujourd'hui au cours de l'AD pour un documentaire qui sera diffusé dans les salles de cinéma suisses en novembre 2018. Une équipe de tournage accompagne la déléguée Donata Clopath qui est la protagoniste du film ayant pour sujet «Sol et nourriture». Les personnes qui ne souhaitent pas être filmées peuvent s'annoncer auprès de l'équipe de tournage.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 novembre 2017

Le procès-verbal ne suscite ni question, prise de parole ou complément. Il est adopté à l'unanimité, sans abstention et avec remerciements à sa rédactrice Ursula Salathé.

1.3 Rapport annuel 2017

Urs Brändli parle de l'année 2017 et illustre ses propos par quelques images d'activités de la Fédération qui ont marqué l'année dernière. La Journée Suisse des Grandes Cultures Bio à Cournillens FR a de nouveau été un franc succès. Le projet ProBétail, échanges de connaissances entre paysans, a permis de mobiliser 600 participants lors de 21 visites d'étables et a contribué depuis son début à la formation de plus de 30 groupes d'intérêts. Les divers marchés régionaux avaient pour thème annuel: Durabilité, hommes, animaux et nature en équilibre. La distinction «Bourgeon Bio Gourmet» offre, avec l'attribution de distinctions spéciales par des chefs cuisiniers, une plate-forme intéressante pour les produits régionaux. Une version succincte du rapport annuel se trouve sur les tables. La version complète est disponible sur le site internet. Daniel Bärtschi présente les derniers chiffres sur l'évolution des fermes, des surfaces et du marché bio en 2017. Une croissance réjouissante du nombre de fermes et des surfaces bio a une fois encore pu être enregistrée, plus particulièrement au niveau des fermes avec grandes cultures en zone de plaine. La progression du marché bio s'est élevée à 8,1 % pour atteindre 2,707 milliards de francs suisses. La publicité encourage les consommateurs à consommer des produits Bourgeon. Le Bourgeon bio a renforcé sa position au niveau des valeurs de durabilités: selon les sondages, 83 % des consommateurs font confiance au Bourgeon, 88 % le relie aux valeurs «naturel et écologique» et 78 % associent le Bourgeon à la durabilité.

1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2017 y.c. rapports de l'organe de révision et de la CG

Monika Rytz présente les comptes de l'année dernière. À l'aide de tableaux, elle montre le bilan et les comptes de pertes et profits. Des graphiques illustrent l'évolution des recettes et des dépenses. Elle commente les écarts importants avec le budget. «Un montant de 400'000 francs a été transféré des placements: d'une part 300'000 francs sur le compte de dépôt et d'autre part 100'000 francs dans les liquidités», explique la responsable du dicastère Finances. Elle développe également à l'aide de transparents les dépenses liées aux fonds affectés et présente un aperçu des provisions et l'utilisation de l'argent des Producteurs suisses de lait PSL (924'744 francs). Le bilan et les comptes de pertes et profits, y compris le bouclage interne avec comparaison avec le budget et l'année précédente, ont été transmis aux délégués dans l'envoi préparatoire du 14.03.2018. Le Comité de Bio Suisse a examiné et contrôlé les comptes de manière critique, puis les a approuvés lors de sa séance du 27 février 2018. Le Comité recommande aux délégués d'adopter les comptes 2017. Les recettes se situent à environ 15 millions de francs et sont donc 1,09 % inférieures au budget. Les dépenses, qui se montent également à 15 millions de francs, sont 2,6 % inférieures au budget. Il en résulte un excédent de recettes de 40'753 francs. Les comptes 2017 ont été vérifiés par la société de révision Siegenthaler Revision AG qui les a jugés corrects.

Susanne Häfliger, présidente de la CG, dit que la CG s'est intensivement penchée sur deux autres thèmes en sus des comptes et en a vérifié le bien-fondé. Ils sont développés dans le rapport de la CG qui a été transmis avec les documents de l'AD. La CG soumet trois motions à l'AD pour approbation:

1. Dissolution CLTC et CLI: le Comité a correctement effectué les modifications du CDC (a posteriori). Les deux modifications des Principes et Objectifs de la Partie V seront soumises à l'AD et les autres modifications seront également promulguées conformément aux statuts.
2. Autorisation temporaire du Vaxxitek: le Comité a, même si c'était dans les meilleures intentions du monde en faveur du bien-être des animaux, outrepassé ses compétences. Il s'ensuit que l'AD doit le plus vite possible recevoir la possibilité de discuter de l'autorisation de ce vaccin OGM et prendre une décision à ce sujet. La CG recommande de mettre ce point à l'ordre du jour de l'AD d'automne.
3. Comptes 2017: la CG recommande d'adopter les comptes 2017 et de donner décharge au Comité.

«La juste dose de communication et d'informations au bon moment permet d'éviter de nombreux malentendus et problèmes. Nous expérimentons tous régulièrement comme il est difficile de répondre aux attentes de tous», explique la présidente de la CG. «De la mauvaise communication ou un manque de communication peut mener à de l'incompréhension et de la méfiance. On sait par expérience qu'il est plus facile de perdre la confiance que de la regagner. La méfiance empêche la collaboration constructive. Le rétablissement de la confiance perdue demande beaucoup de temps et un esprit ouvert à la discussion de tous les concernés. Il faut être disposé à présenter ses arguments à son prétendu opposant de manière ouverte, honnête et respectueuse et d'écouter soi-même sans préjugé l'argumentation de l'opposant. Ce faisant, il ne faut pas perdre de vue l'objectif commun et ne pas uniquement penser à soi et à son propre avantage.»

Urs Brändli remercie la CG pour ce rapport critique et le bon travail fourni. Le premier point de la motion sera discuté cet après-midi. Le Comité souhaite délibérer du deuxième point concernant l'autorisation temporaire du vaccin OGM Vaxxitek contre la maladie de la volaille Gumboro avec les organisations membres lors de la Conférence des présidents de juin.

Discussion

Monika Egli, Bio Ostschweiz, demande s'il est possible de voter les trois motions de la CG séparément. Susanne Häfliger répond qu'il est prévu de les voter en bloc. Si un vote séparé est souhaité, il faudrait déposer une motion.

Maurus Gerber, Bergheimat, ne comprend pas pourquoi les fonds propres diminuent avec un résultat annuel positif. «Il y a un problème quelque part!». Suite aux explications dans le rapport de la CG, il se sent en outre obligé de rejeter les comptes et de ne pas donner décharge au Comité. «Je ne peux pas me permettre de sacrifier ma crédibilité sur l'autel de la paix céleste.» Daniel Bärtschi répond que des

montants ont été transférés du capital propre aux provisions à court terme. «Mais l'argent est toujours chez nous. Nous souhaitons l'affecter à des objectifs précis comme l'a mentionné Monika Rytz: 150'000 francs pour l'augmentation des réserves de fluctuation, 100'000 francs pour des projets TI et 50'000 francs pour la réalisation d'un spot publicitaire.»

Sepp Sennhauser demande combien le secrétariat à Bâle compte de pour cent de postes? Marion Bollmann, responsable des Finances et Services, répond qu'au 31.12.2017 il y avait 60 personnes qui étaient engagées pour un total d'environ 49 postes à plein temps.

Vote sur l'adoption des comptes

? Qui accepte les compte 2017 avec l'excédent de recettes de 40'753 francs conformément à la motion du Comité ainsi que les rapports de la CG et de l'organe de révision et de donner décharge au Comité? ☞ **{forte majorité}**

? Qui refuse les comptes 2017? ☞ **{2 oppositions}**

? Abstentions? ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **Les comptes 2017 y.c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion (trois motions, voir ci-dessus) sont adoptés à forte majorité, avec deux oppositions et deux abstentions. Les comptes présentent un excédent de recettes de 40'753 francs. L'AD donne décharge au Comité pour la gestion des affaires en 2017.**

2 Élections et autres décisions

2.1 Élection de l'Instance de recours indépendante (IRI)

Urs Brändli explique que l'AD du printemps 2018 doit élire cinq membres à l'Instance de recours indépendante (IRI) nouvellement créée. Les tâches sont définies dans le règlement de l'IRI. Sont éligibles les personnes qui ont moins de 70 ans et qui sont indépendantes des organes et du secrétariat de Bio Suisse ainsi que des sociétés de certification. Après son élection, l'Instance de recours s'organise elle-même. Le règlement de l'IRI et une annonce ont été publiés sur le site internet. L'appel d'offres est passé par les OM. Six personnes avaient transmis leurs candidatures jusqu'à l'envoi pour l'AD. Aucune autre candidature n'est signalée.

Des portraits succincts des candidats figurent dans les documents de l'AD. Les six candidats se présentent brièvement. Il s'agit de Simon Buchli de Safien Platz GR, Maurice Clerc d'Ecuvillens FR, Franz Helfenstein de Lucerne, Roland Keller de Ringoldswil BE, Paul Knill de Schweizerholz TG et Hansjörg Scheebeli d'Obfelden ZH. Aucune question n'est posée aux candidats.

Martin Ott, FiBL, regrette qu'aucune femme ne se présente pour l'élection à l'IRI.

Élection par écrit des membres de l'IRI

	1er tour (majorité absolue)	2ème tour (majorité simple)
▪ bulletins distribués	99	—
▪ bulletins rentrés	99	—
- bulletins vides ou non valables	1	—
▪ bulletins valables	98	—
▪ Majorité absolue	50	—
▪ Ont obtenu des voix / sont élus		
• Simon Buchli	84	—
• Maurice Clerc	82	—
• Franz Helfenstein	66	—
• Roland Keller	58	—
• Paul Knill	61	—
• Hansjörg Schneebeli	65	—
autres	10	—

- ⇒ **Sont élus au premier tour pour un mandat de quatre ans de 2018 à 2022: Simon Buchli de Safien Platz GR, Maurice Clerc d'Ecuvillens FR, Franz Helfenstein de Lucerne, Paul Knill de Schweizersholz TG et Hansjörg Schneebeli d'Obfelden ZH.**

2.2 Élection de l'organe de révision

Monika Rytz dit que le Comité recommande d'élire la société BDO Visura pour réviser en 2019 la comptabilité 2018. Plusieurs offres ont été reçues pour un mandat dorénavant élargi à une révision basée sur les risques et à du conseil dans le domaine des processus comptables. La société BDO Visura convainc par le prix, son site à Bâle, sa philosophie, ses réseaux avec d'autres spécialistes ainsi que par le portfolio de sa clientèle qui comprend de nombreuses associations et fédérations suisses.

Daniela Kaiser, BDO Visura, est experte-comptable diplômée et responsable de la vérification de toutes les associations et organisations à but non lucratif ayant leur siège à Bâle. Elle serait heureuse d'une collaboration avec Bio Suisse.

Vote

- ? Qui élit la société BDO Visura de Bâle comme organe de révision pour vérifier en 2019 la comptabilité 2018? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse cette élection? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions: ☞ **{1 abstention}**

- ⇒ **La société BDO Visura révisera en 2019 la comptabilité 2018.**

2.3 Recommandation de vote: Initiative pour des aliments équitables

Le Comité a décidé en septembre de 2017 de recommander la liberté de vote concernant l'initiative fédérale pour des aliments équitables et de ne pas soumettre la recommandation de vote à l'AD. Les OM ont été informées qu'elles pouvaient au besoin déposer une motion. Plusieurs OM demandent un vote de l'AD.

Urs Brändli dit que l'initiative a de bonnes intentions comme un commerce durable, régional et équitable, moins de transports et la réduction du gaspillage alimentaire. Plusieurs points sont déjà intégrés suite au contre-projet à l'initiative de l'USP ou déjà réglés légalement entre autres dans la Constitution fédérale à l'article 104a lettre d, relations commerciales transfrontalières et lettre e, éviter le gaspillage alimentaire. Bio Suisse préfère miser sur les marchés et l'application du droit existant que sur de nouveaux paragraphes. La compatibilité du texte de l'initiative avec les accords internationaux est controversée. «Les personnes qui ne veulent pas se laisser prescrire ce qu'ils doivent acheter, passeront la frontière», explique le Président. «Nous avons des doutes qu'il soit possible de contraindre un état à résoudre des problèmes aussi complexes.»

Felix Lang, Bio NWCH, dit qu'il dépose la motion de recommander de voter oui à l'initiative pour les aliments équitables. Une entreprise a dit à Kassensturz par rapport au non-respect des salaires minimaux à Almeria: «Aussi longtemps que nos grossistes continuent à nous presser comme des citrons et à exiger un maximum de marchandise à des prix minimaux, il est quasiment impossible pour le producteur de mieux payer ses employés.» S'appuyant sur l'excuse qu'il s'agit «d'un problème de la branche», ni la Coop ni la Migros ont été d'accord de venir s'expliquer à Kassensturz. La concurrence qui méprise l'être humain, c'est le contraire de la liberté, de l'équité et de la solidarité et cela a aussi des conséquences en Suisse. Ils contraignent également des producteurs en Suisse à des méthodes de production socialement arriérées et écologiquement questionnables. «Nous, délégués de Bio Suisse, avons aujourd'hui le choix; avec notre concept directeur, nous avons le devoir inconditionnel de placer les droits de l'homme et les principes libéraux durables au-dessus des législations commerciales internationales. Il semblerait que des contrats bidon ne protègent pas les droits des ouvriers à Almeria. Les mesures proposées par l'initiative pour des aliments équitables sont indispensables. Le nouvel article, lettre d, de la

Constitution mentionné par Urs Brändli est ignoré par le Conseil fédéral. Ce dernier force un accord de libre-échange avec l'Amérique du Sud et favorise ainsi un élevage de masse industrialisé au Brésil. L'initiative veille à ce que l'agriculture écologique et la transformation et commercialisation régionales soient renforcées.

Markus Schöni, Bio Jura, plaide aussi en faveur du oui: Urs Brändli a dit que ce n'était pas la tâche des politiciens de réguler les importations. Mais il a tout de même été nécessaire en Suisse que la politique mette en œuvre des normes sociales et incite les producteurs à avoir des élevages plus respectueux des animaux. «L'initiative peut gérer les importations de même manière que nous, paysans Bourgeon.»

Rudi Berli, Bio Genève, invite les délégués à un «oui» courageux. L'initiative a pour but d'affiner le système douanier et de développer les relations commerciales. Bio Suisse peut une fois de plus se positionner en tant que pionnier.

Christoph Meili, Biofarm, dit que le vote sur l'initiative pour des aliments équitables sera suivi du vote sur l'initiative pour une eau potable ou sur un contre-projet. «Nous risquons d'être contents, en cas de restrictions massives au niveau de l'agriculture suisse, de pouvoir aussi poser des exigences plus élevées aux importations.» C'est pourquoi il plaide pour un «oui» à l'initiative pour des aliments équitables.

Maja Graf, Conseillère nationale et co-présidente de l'initiative pour des aliments équitables dit qu'ils se réjouiraient énormément du soutien de Bio Suisse pour compléter une large coalition constituée de la protection des animaux, d'associations de protection de l'environnement et d'organisations de coopération au développement. L'initiative veut exactement ce que les producteurs bio font depuis longtemps: une concurrence loyale axée sur la qualité et non pas un dumping innombrable des prix aux frais de l'environnement. «Nous ne voulons pas des lettres inertes dans la Constitution mais qu'elles soient appliquées.» Selon toutes prévisions, la votation sur l'initiative aura lieu le 23 septembre 2018.

Vote sur la recommandation de vote: initiative pour des aliments équitables

- ? Qui accepte la motion du Comité, c.-à-d. que Bio Suisse n'adresse **pas de recommandation de vote** à ses membres et aux citoyens pour l'initiative pour des aliments équitables? ☞ **{30 voix}**
- ? Qui accepte la motion de Felix Lang, c.-à-d. que Bio Suisse recommande à ses membres et aux citoyens de **voter oui** à l'initiative pour des aliments équitables? ☞ **{64 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{3 abstentions}**

⇒ **Bio Suisse recommande à ses membres et aux citoyens de voter oui à l'initiative pour des aliments équitables.**

2.4 Recommandation de vote: Initiative pour la souveraineté alimentaire

Plusieurs organisations membres demandent un débat et un vote de l'AD sur la recommandation de vote pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire. Le Comité avait décidé en septembre 2017 de recommander de voter non. Bergheimat demande par sa motion du 21.02.2018 de décider de recommander le oui.

Maurus Gerber, Bergheimat, dit que tous souhaitent retourner à la nature mais personne ne veut y aller à pied. Plus l'agriculture biologique devient convenable, plus les agriculteurs bio perdent leurs visions. Il est temps de garder en vue d'autres visions que la seule croissance. «Nous demandons que Bio Suisse se prononce clairement en faveur de l'initiative pour la souveraineté alimentaire.» La motion et la justification ont été transmises avec les documents pour l'AD.

Urs Brändli dit que l'initiative a de bonnes intentions comme l'interdiction de l'ingénierie génétique, la protection des surfaces assolées, l'interdiction des subventions à l'exportation et la souveraineté alimentaire selon Via Campesina. De nombreuses requêtes figurent déjà dans la Constitution et dans des lois. Le Comité est cependant de l'avis que l'initiative pose problème au niveau légal. La Confédération doit veiller à un approvisionnement principalement indigène. La Suisse importe toutefois environ la moitié de ses aliments. L'augmentation des personnes actives dans l'agriculture n'est en outre pas réaliste. Il faut

drait aussi créer des organisations paysannes. «Nous avons suffisamment d'organisations», estime le Président de Bio Suisse. Des organisations purement paysannes qui coordonnent l'offre et la demande, c'est utopique. L'initiative ne mentionne malheureusement en aucun mot l'agriculture biologique, seulement la durabilité. «Nous n'avons pas de garantie que le bio soit classé à long terme comme mode de production plus durable», craint Urs Brändli. L'initiative veut un retour au dirigisme étatique de 1996. Les producteurs bio ont lutté en première ligne contre les prescriptions étatiques et pour un libre accès au marché. «Nous ne voulons pas que l'État nous remette des menottes», estime le Président.

Thomas Herwig dit que lors d'un vote interne, la moitié des membres de Bio Jura s'étaient prononcés pour et la moitié contre l'initiative. Il n'a pour sa part aucune envie de se soumettre à nouveau davantage à l'état. Il trouve préférable de persuader les consommateurs du bio, c'est pourquoi il soutient la position du Comité.

Rudi Berli, Bio Genève, souhaite que les trois variantes soient soumises au vote: la recommandation de voter oui, la liberté de vote et la recommandation de voter non. «Si nous ne trouvons pas le courage de recommander le oui, alors décidons au moins aujourd'hui de laisser la liberté de vote. Nous n'avons pas le choix, Monsanto et Bayer contrôlent un tiers du marché des semences». L'État doit encourager l'agriculture paysanne, définir les conditions cadres nécessaires et non mettre les menottes aux citoyens. Si l'État n'avait pas créé des conditions cadres, Bio Suisse n'existerait pas aujourd'hui. Elles permettent l'approvisionnement durable de la Suisse en denrées alimentaires. Le revenu des paysans est toutefois insuffisant. Les agriculteurs travaillent beaucoup plus que le reste de la population pour un revenu inférieur. «Si nous augmentons la valeur ajoutée de l'agriculture, il y aura davantage de personnes actives. Nous voulons prendre soin de l'environnement», explique Rudi Berli. «En premier lieu produire localement ce que nous consommons et ce principe est valable pour le monde entier.»

Christian Butscher, Comité, accorde davantage sa confiance à Bio Suisse avec son assurance et développement de la qualité qu'à l'État: «Nous, paysans Bourgeon, ne devrions pas trop nous fier à l'État.»

Claude Alain Gebhard, Bio Vaud, dit que les questions autour de la souveraineté alimentaire sont extrêmement importantes et intéressent nos concitoyens. Même si quelques détails de l'initiative ne sont pas parfaits, les revendications sont importantes. Il plaide pour la liberté de vote. Chaque organisation doit décider elle-même.

Ulrike Minkner, Uniterre, a publié une lettre le 12.04.2018 intitulée «Femmes pour la souveraineté alimentaire et pour des denrées alimentaires produites équitablement». En peu de temps elle a obtenu un grand soutien de tout part et plus de 120 femmes ont signé la lettre: paysannes bio, clientes bio, amies et jeunes femmes en formation. «Nous savons que des conditions cadres claires sont nécessaires pour survivre en tant qu'entreprise agricole.» Sans les pionniers, l'agriculture biologique n'existerait pas sous sa forme actuelle. Déjà l'Ordonnance bio n'avait vu le jour que grâce au travail acharné des producteurs. L'initiative pour la souveraineté alimentaire exige que «l'État encourage et soutienne» pas qu'il «mette des menottes». «Nous demandons au délégués de nous soutenir.»

Jean-Bernard Steudler, Bio-Neuchâtel, plaide au moins pour la liberté de vote. Il est clair que les exigences de l'initiative sont assez extrêmes et que l'État ne peut pas tout régler. La recommandation de voter non ne serait toutefois pas comprise par le public.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, dit que le bio est en plein essor et qu'il y a de nombreuses reconversions. Le revenu des producteurs bio est supérieur à celui des collègues conventionnels. Les exigences telles que «l'État doit» sont un pas en retour vers l'économie planifiée. «Je peux soutenir la liberté de vote mais sûrement pas le oui.»

Tania Wiedmer, Bioforum, dit que Bioforum saluerait un oui mais qu'un non serait clairement une position trop conservatrice. La souveraineté alimentaire concerne les droits de l'homme, Bio Suisse ne peut pas se positionner contre cela. Via Campesina est un principe d'assistance orienté vers l'avenir, pas un repli sur soi. Il faut une troisième voie, qui ne fait ni confiance à l'État ni au marché.

Matthieu Glauser, Bio-Vaud, pense que sans l'État nous n'aurions pas les revenus actuels. D'autres secteurs sont également protégés, même l'industrie pharmaceutique. Il faut de la solidarité entre tous les agriculteurs. Il est possible qu'une fois tous les agriculteurs soient bio ou que des jours moins bons arrivent. «Soutenir l'initiative pour des aliments équitables et ne pas soutenir l'initiative pour la souveraineté alimentaire serait un message schizophrénique.»

Aschi Daepf, Bärner Bio Bure, dit qu'il a un peu de peine avec toute cette émotivité. Il trouve dommage de politiser le tout. Ce n'est pas la tâche de Bio Suisse de se placer d'un côté ou de l'autre. Il n'a rien contre les deux initiatives mais trouverait cependant la liberté de vote appropriée.

Albert Neff, Bioring Appenzellerland, demande une autre procédure de vote que celle proposée par le Comité. Lors des vote par pair, il souhaiterait d'abord départager la motion du Comité (recommander le non) de celle de Bio Genève (liberté de vote) et ensuite départager la motion gagnante de la motion de Bergheimat (recommander le oui).

Ruedi Voegelé, Bio ZH-SH, recommande de conserver la procédure du Comité et de ne pas jouer à des jeux de tactiques de vote.

Vote sur l'ordre des votations

- ? Qui souhaite conserver la **procédure de vote du Comité**, c.-à-d. de d'abord départager la motion de Bio Genève (liberté de vote) et celle de Bergheimat (recommander le oui) pour ensuite opposer la variante gagnante à la position du Comité (recommander le non)? ☞ **{68 voix}**
- ? Qui souhaite opérer selon la procédure de vote du **Bioring Appenzellerland**, c.-à-d. de d'abord départager la motion du Comité (recommander le non) et celle de Bio Genève (recommander le oui) pour ensuite opposer la variante ayant gagné à la position de Bergheimat (recommander le oui)? ☞ **{20 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{3 abstentions}**

Départager les motions selon la procédure de vote du Comité

- ? Qui accepte la motion de Bergheimat, c.-à-d. que Bio Suisse **recommande** à ses membres et aux citoyens **de voter oui** à l'initiative pour la souveraineté alimentaire? ☞ **{27 voix}**
- ? Qui accepte la motion de Bio Genève, c.-à-d. que Bio Suisse laisse à ses membres et aux citoyens la **liberté de vote** quant à l'initiative pour la souveraineté alimentaire? ☞ **{69 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{2 abstentions}**

Vote final sur la recommandation de vote pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire

- ? Qui accepte la motion du Comité, c.-à-d. que Bio Suisse **recommande** à ses membres et aux citoyens **de voter non** à l'initiative pour la souveraineté alimentaire? ☞ **{6 voix}**
- ? Qui accepte la motion ayant gagné le vote précédant, c.-à-d. que Bio Suisse **laisse** à ses membres et aux citoyens **la liberté de vote** quant à l'initiative pour la souveraineté alimentaire? ☞ **{87 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **Bio Suisse laisse à ses membres et aux citoyens la liberté de vote quant à l'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire.**

3 Cahier des charges

3.1 Principe du CDC: Alimentation des ruminants

Christian Butscher, Comité, explique que la proposition de modification du CDC présentée par le Comité à l'AD de l'automne 2017 a encore été discutée. Le Comité a évalué différentes variantes et soumet maintenant une proposition au vote. La proportion maximale de concentrés (céréales et composants protéiques) de la ration des ruminants doit être limitée à 5 % d'ici au 01.01.2022 et les sous-produits de

meunerie seront comptés avec les fourrages de base. Dans le même temps, les fourrages achetés devront à l'avenir provenir de production Bourgeon suisse. Ce but doit être atteint progressivement: 90 % des fourrages achetés devront provenir de production Bourgeon suisse d'ici au 01.01.2020, et 100 % d'ici au 01.01.2022. Il remercie tous les producteurs qui se sont impliqués dans la longue discussion des années passées, et tout particulièrement au sein du groupe de travail en 2015. Le nouveau règlement doit contribuer à mettre en œuvre les trois principes suivants du CDC: 1) l'alimentation des animaux domestiques doit respecter leurs besoins spécifiques, 2) l'affouragement ne devrait pas concurrencer directement l'alimentation humaine et 3) les animaux doivent être nourris avec des aliments fourragers provenant de l'exploitation. Dans la motion aujourd'hui soumise au vote par le Comité, une phrase a été adaptée par rapport à la motion transmise dans les documents pour l'AD: «*Les ruminants doivent consommer à partir du 01.01.2018 une proportion minimale d'herbe de fourrages de prairies (fraîche, ensilée ou séchée) et de pâturages calculée par rapport à la ration annuelle.*» Cette formulation correspond à la réglementation PLVH de la Confédération.

Thomas Herwig de Bio Jura a transmis une motion d'amendement le 11.04.2018. Il précise qu'ils sont entièrement d'accord avec le principe d'augmenter la proportion de fourrage suisse. Mais Bio Suisse ne dispose pas de chiffres sur les quantités de fourrage Bourgeon actuellement importées et il est impossible de dire si ce sera réalisable de renoncer entièrement aux importations de fourrage en un laps de temps aussi court. C'est pourquoi, ils proposent de modifier la deuxième phrase du nouveau paragraphe soumis par le Comité de la manière suivante: «*À partir du 01.01.2020, 90 pourcents du total affouragé devront être des fourrages Bourgeon suisses, et à partir du 1.1.2022, la totalité du fourrage devra provenir de cultures Bourgeon, dont au minimum 90 pourcents d'origine suisse et au maximum 10 pourcents d'origine importée (sous-produits de meunerie mis à part). Pour les concentrés, c'est la même proportion qui s'applique: À partir du 01.01.2020, 90 pourcents des concentrés affouragés devront provenir de production Bourgeon suisse et, à partir du 01.01.2022, 100 pourcents des concentrés devront provenir de production Bourgeon dont 90 pourcents au minimum de production suisse.*» La majorité des entreprises reconnues Bourgeon à l'étranger sont de fidèles partenaires commerciaux bio en Suisse. Il ne faudrait pas les laisser tomber du jour au lendemain alors qu'en cas de récoltes insuffisantes en Suisse, p. ex. pour cause de sécheresse, il pourrait être nécessaire d'importer du fourrage conventionnel.

Anita Gstöhl, Bio Liechtenstein, dit qu'ils ont déposé une motion le 17.04.2018, après que les discussions avec Bio Jura et Progana n'aient pas permis de trouver de compromis. «*Notre motion demande de n'ancrer aujourd'hui que la première étape de la motion du Comité dans le CDC. 90 % de fourrage Bourgeon suisse est faisable et réaliste mais l'étape supplémentaire à 100 % de fourrage Bourgeon suisse à partir du 01.01.2022, sans disposer de faits sur les quantités de fourrages bio effectivement importées, est irréaliste. Une décision sur 100 % de fourrage Bourgeon suisse ne doit être prise qu'une fois les chiffres connus mais au plus tard lors de l'AD du printemps 2021. C'est pourquoi la deuxième phrase du nouveau paragraphe proposé par le Comité «Principes d'affouragement spécifiques pour les ruminants» devrait être modifiée de la manière suivante: «*L'affouragement doit comporter 100 pourcents de composants biologiques. À partir du 1.1.2020, 90 pourcents de l'ensemble du fourrage doivent être des fourrages Bourgeon suisses.*»*

Christian Butscher répond que les importations de fourrages avec le Bourgeon sont connues. Il s'agit actuellement d'environ 7'000 tonnes. Ce sont les chiffres sur les importations de fourrages bio sans le Bourgeon qui ne sont pas connus parce que la Confédération n'a pas de numéros d'identification douanière séparés pour les fourrages bio.

Claude-Alain Gebhard, Progana, explique qu'une motion complémentaire à celle de Bio Jura a été transmise le 16.04.2018 sur mandat de Bio Freiburg, Bio Genève, Bio Neuchâtel, Biovalais, Bio Vaud et de Progana. «*Nous demandons que Bio Suisse doive dorénavant récolter les chiffres sur les quantités de fourrage Bourgeon qui sont importées et de les présenter à l'AD en automne 2020 pour refaire le point. L'AD doit revoter dans trois ans, soit au printemps 2021, si oui ou non l'ensemble de l'affouragement doit provenir de cultures Bourgeon suisses à partir du 01.01.2022.*»

Felix Lang, Bio NWCH, dit que la nouvelle solution ne prend pas en compte la collaboration entre fermes de plaine et de montagne. C'est pourquoi il refusera cette nouvelle proposition.

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure, souligne que justement les producteurs de plaine et de montagne ont des vues très divergentes. Un membre du Comité des Bärner Bio Bure ne se sentait pas représenté, raison pour laquelle il a collecté de son propre chef presque 200 signatures contre la nouvelle proposition. La pétition a été transmise à Bio Suisse (publiée sur le site internet). Le constat que les délégués de l'Oberland ne le soutenaient pas, l'a beaucoup frustré. Les Bärner Bio Bure se sont posés la question du rôle que doivent jouer les délégués et s'ils ne doivent pas se tenir aux avis de la base.

Vote sur les motions d'ordre des Bärner Bio Bure et de Bio Jura: voter séparément

? Qui accepte la motion d'ordre de voter séparément sur la motion Partie 1, restriction de la provenance des fourrages et sur la motion Partie 2, diminution de la proportion de concentrés?

☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{quelques voix}**

? Abstentions? ☞ **{pas d'abstention}**

Discussion sur la réduction de la proportion de concentrés (alinéa 7 de la directive)

Jessica Zimmermann, Grüninger Mühlen AG, demande ce que signifie «sous-produits de meunerie mis à part». Selon la PLVH de la Confédération, il s'agit du son et de la farine fourragère. Urs Brändli répond que les prescriptions de Bio Suisse ne correspondent à l'Ordonnance PLVH de l'État. Bio Suisse a défini sa propre directive d'affouragement basé sur les herbages dans le CDC. Quelle part est comptée avec le fourrage grossier (p.ex. son) et quelle part fait partie des concentrés doit ensuite être déterminé par la commission de labellisation.

Martin Ott, FiBL, félicite le Comité pour cette motion au service de la vache. Personnellement, il irait encore plus loin, jusqu'à zéro concentrés. La vache ne doit pas manger des aliments que l'humain peut manger. «La vache ne mangeait jamais de farine avant, elle ne le fait que depuis environ 50 ans», justifie le président du FiBL.

Matthieu Glauser, Bio Vaud, réplique que les chercheurs du FiBL ne seraient eux certainement pas d'accord avec une baisse de revenu de 20 pourcents. Le consommateur ne remarquera rien de la réduction mais l'agriculteur oui. Les producteurs bio vaudois étaient de l'avis de maintenir les concentrés à 10 pourcents. «Nous voulons d'abord avoir des chiffres sur les importations avant de pouvoir opter pour une réduction.»

Vote sur la réduction de la proportion de concentrés (alinéa 7 de la directive)

? Qui accepte la modification de l'alinéa 7, chapitre 4.2 de la partie II du DCD conformément à la motion du Comité (5 % de concentrés à partir du 2022)? ☞ **{nette majorité}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{22 voix}**

? Abstentions? ☞ **{pas d'abstention}**

Discussion sur la restriction de la provenance des fourrages (alinéa 6 de la directive)

Urs Brändli ouvre la discussion sur la première partie de la motion, soit la restriction de la provenance des fourrages (alinéa 6 de la directive).

Markus Schöni, Bio Jura, explique que l'objectif de la motion de Bio Jura est de restreindre les importations aux seuls fourrages Bourgeon ce qui permet à Bio Suisse de connaître les quantités. Les fourrages de bases et les concentrés sont considérés séparément avec 10 pourcents d'importation autorisés pour chaque. Il est effectivement nécessaire de fixer une proportion minimale de composants indigènes, autrement les moulins seraient contraint de préparer des mélanges spécifiques pour chaque ferme.

Anita Gstöhl, Bio Liechtenstein, dit qu'ils souhaitent laisser ouvert la décision sur la restriction supplémentaire jusqu'à ce que des chiffres soient disponibles. Avec la motion de Bio Jura et de Progana, la directive serait fixée aujourd'hui déjà et les chiffres seraient collecter par la suite. La motion de Bio Liechtenstein propose la procédure inverse. Il s'agit également de globalité de l'exploitation. «Nous avons aussi

des poules et des cochons dans nos fermes.» Les 100 pourcents de fourrages de sa propre ferme devraient être considérés pour toutes les catégories d'animaux.

Ruedi Voegele, Bio ZH-SH, fait le compte de l'augmentation de la surface bio de ces dernières années et de la quantité de fourrages importée avec le Bourgeon. Il arrive à la conclusion: «Nous avons le potentiel de produire ces fourrages en Suisse. Nous dénonçons le tourisme d'achat chez les consommateurs mais les fermes Bourgeon préfèrent aller acheter du fourrage meilleur marché à l'étranger.» Ruedi Voegele soutient la motion du Comité, c'est un objectif ambitieux qui peut, s'il n'est pas atteint en 2021, être repoussé à 2024. Il critique dans la motion de Bio Jura le fait que les 10 pourcents de fourrages restants ne soient pas réglés. Thomas Herwig, Bio Jura, répond qu'il est écrit 100 pourcents de fourrages Bourgeon dans la motion de Bio Jura et que le CDC précise que les fourrages suisses ont la priorité.

Jessica Zimmermann, Grüninger Mühlen AG «D'où prendrons-nous les minéraux et oligoéléments, de Suisse?» Une approche alternative à l'interdiction serait d'encourager la production suisse. Cela profiterait aussi aux animaux monogastriques. Thomas Herwig, Bio Jura, répond que leur motion apporte la solution, car les importations en qualité Bourgeon restent possibles.

Cäsar Bürgi, Commission du marché, dit qu'il regrette l'absence d'une vision dans l'affouragement: «Elle est absente de la motion d'aujourd'hui, nous n'avancions que par millimètres. Après le vote, nous devrions nous consacrer à la vision à long terme pour l'élevage.»

Vote sur la restriction de la provenance des fourrages (alinéa 6 de la directive) Départager la motion de Bio Jura de celle de Bio Liechtenstein

Si les directives pour les ruminants devaient limiter la provenance des fourrages:

- ? Qui accepte la motion de Bio Jura? ☞ **{56 voix}**
- ? Qui accepte la motion de Bio Liechtenstein? ☞ **{12 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{10 abstentions}**

Vote sur la motion de Progana complétant la motion de Bio Jura: recenser les chiffres, revoter en 2021 sur la restriction supplémentaire de la provenance des fourrages

- ? Qui accepte la motion de Progana? ☞ **{51 voix}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{32 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{9 abstentions}**

Départager la motion gagnante (c.-à-d. Bio JU et Progana) et la motion du Comité

Si les directives pour les ruminants devaient limiter la provenance des fourrages:

- ? Qui accepte la motion de Bio Jura et Progana? ☞ **{42 voix}**
- ? Qui accepte la motion du Comité? ☞ **{53 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{1 abstention}**

Vote final sur la restriction de la provenance des fourrages

- ? Qui accepte de modifier l'alinéa 6 du chapitre 4.2, Partie II du CDC «Restriction de la provenance des fourrages» selon la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la modification du CDC? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{3 abstentions}**

⇒ **Les principes du chapitre 4.2 de la Partie II du CDC sont modifiés à partir du 01.01.2019 de la manière suivante (modifications resp. soulignées ou biffées):**

4.2 Alimentation animale

[Trois premiers alinéas inchangés]

~~Chaque catégorie de ruminants doit recevoir au moins 90 % de la matière sèche fourragère sous forme de fourrages grossiers frais, séchés ou ensilés.~~

[Alinéa 5 inchangé]

Principes d'affouragement spécifiques pour les ruminants

L'affouragement est composé de 100 pourcents de composants biologiques. À partir du 01.01.2020, 90 pourcents du total affouragé devront être des fourrages Bourgeon suisses, et l'ensemble de l'affouragement devra provenir de cultures Bourgeon suisses à partir du 01.01.2022 (sous-produits de meunerie mis à part).

Les ruminants doivent consommer à partir du 01.01.2018 une proportion minimale d'herbe de fourrages de prairies (fraisêche, ensilée ou séchée) et de pâturages calculée par rapport à la ration annuelle. Cette proportion est de 75 pourcent en zone de plaine et de 85 pourcent en zone de montagne. Le reste de la ration peut être constitué d'autres fourrages de base. La ration peut comporter en complément au maximum 10 pourcents de concentrés à partir du 01.01.2020 et 5 % à partir du 01.01.2022 (sous-produits de meunerie mis à part).

3.2 Principe du CDC: Importations d'outre-mer

Rudi Berli explique que Bio Genève a déposé une motion de modification du CDC qui demande d'adapter la politique d'importation dans le Cahier des charges. Bio Genève soumet deux variantes au vote. La première prévoit de ne pas accorder de manière générale le Bourgeon aux vins importés d'outre-mer. La deuxième propose que l'Assemblée des délégués adopte tous les quatre ans la liste exhaustive de tous les produits frais qui peuvent être importés d'outre-mer. Bio Genève soumet aujourd'hui une variante 2 modifiée au vote parce que le texte d'origine n'était pas compris comme il le devait. Les principes sur les importations d'outre-mer doivent être adaptés de la manière suivante: «Les produits d'outre-mer ne peuvent être désignés avec le Bourgeon que s'ils sont énumérés dans une liste exhaustive. La liste est validée par l'Assemblée des délégués tous les 4 ans. Les produits frais d'outre-mer ne peuvent en principe pas être désignés avec le Bourgeon. Font exception les produits qui ne peuvent pas être cultivés en Suisse ou en Europe pour des raisons climatiques. Ces produits-là et leurs provenances sont également énumérés dans la liste exhaustive.»

La motion fait suite à une décision de la Commission de la Qualité qui a accordé le Bourgeon à un vin d'Argentine. «Notre crédibilité est en jeu si nous transportons du vin à travers la moitié de la planète», explique Rudi Berli. En Argentine, les coûts de la main-d'œuvre sont en-dessous du minimum vital et dans la province de Mendoza, d'où provient le vin, il y a des conflits territoriaux avec la population indigène. «Nous, producteurs Bourgeon suisses, risquons de subir une détérioration de notre image.» Dans la deuxième motion, il s'agit d'une discussion générale sur les importations d'outre-mer comme p. ex. les importations d'huile de palme, ou de céréales d'Amérique du Nord. L'intention n'est pas d'interdire les importations en général. «Nous, l'Assemblée des délégués, devons pouvoir décider.» La transparence et la souveraineté des producteurs sur la politique d'importation sont centrales.

Maurus Gerber, Bergheimat, retire sa motion du 16.04.2018 en faveur de la variante 2 adaptée de Bio Genève.

Christian Butscher, Comité, dit que le bio est en plein essor et que Bio Suisse ne peut pas éviter les importations bio du monde entier. Bio Suisse exerce de l'influence sur les importations et le développement mondial de l'agriculture biologique par l'octroi du Bourgeon à des produits étrangers. Elle a un partenariat avec des entreprises agricoles étrangères et les importateurs. Le Comité ne souhaite pas procéder aujourd'hui au vote des deux motions. Il souhaite d'abord réaliser le projet prévu sur les «importations nuisant à l'image» en impliquant les organisations membres lors de la Conférence des Présidents d'été. Le Comité a entre-temps suspendu la reconnaissance des vins d'outre-mer. Il est prévue qu'en avril 2019, un projet sur les importations nuisant à l'image puisse être soumis au vote. Les avis exprimés aujourd'hui seront pris en compte.

Discussion sur le principe Importations d'outre-mer

Jean-Yves Clavien, Biovalais, dit qu'ils ont transmis une prise de position écrite le 14.03.2018: les deux organisations valaisannes recommandent d'adopter la variante 2 de Bio Genève. Le Cahier des charges stipule que «Si la production suisse est suffisante ou si la transformation est entièrement effectuée à l'étranger, Bio Suisse limite les quantités de produits étrangers qui reçoivent l'attestation de reconnaissance par le Bourgeon et que les produits bio importés des pays voisins ont la priorité». Il est nécessaire d'avoir de la transparence. Tous les produits d'outre-mer qui obtiennent la désignation avec le Bourgeon doivent être énumérés dans une liste exhaustive qui est périodiquement confirmée par les délégués. Cela évite toute dérive par des commissions et/ou le secrétariat de Bio Suisse. Bio Suisse est avant tout la Fédération des producteurs bio de Suisse avec pour but premier l'écoulement des produits bio indigènes.

Felix Lang, Bio NWCH, s'interroge car le Comité recommande dans les documents de l'AD de rejeter la motion de Bio Genève mais aujourd'hui, Christian Butscher informe par oral que le Comité souhaite repousser la décision. Qu'est-ce qui vaut alors? Le Comité veut-il décider aujourd'hui ou repousser?

Markus Schöni, Bio Jura, demande de repousser la motion de Bio Genève d'une année. Rudi Berli, Bio Genève, souhaite voter aujourd'hui. Le groupe de travail peut malgré tout élaborer des critères sur les importations nuisant à l'image.

Christoph Meili, Biofarm, trouverait très limitant de ne pouvoir voter que tous les quatre ans sur l'acceptation de nouveaux produits importés. Rudi Berli, Bio Genève, pense qu'il faut rester flexible. Le secrétariat peut autoriser des produits mais la liste doit être soumise à l'AD tous les quatre ans.

Philip Albrecht, Varistor AG, trouve la motion ponctuelle sur le vin sympathique mais la motion générale sur les importations délicate. Il faut d'abord mener la discussion de manière approfondie. Une sécurité juridique est nécessaire. «Beaucoup de nos producteurs ont investi pendant des années.» La Fédération doit montrer de l'équité envers les producteurs à l'étranger.

Vote sur la motion d'ordre de Bio Jura d'ajourner le point

- ? Qui accepte d'ajourner ce point d'une année? ☞ **{66 voix}**
- ? Opposition: Qui souhaite voter ce point aujourd'hui? ☞ **{21 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **Le point «Principe du CDC: Importations d'outre-mer» est ajourné d'une année à l'AD du printemps 2019.**

3.3 Principe: Introduction des nouveaux producteurs Bourgeon

Christian Butscher, Comité, explique que le Cahier des charges exige une introduction pour les personnes qui reconvertissent leur domaine agricole ou qui veulent nouvellement gérer une ferme Bourgeon. Les personnes qui bénéficient d'une formation agricole avec spécialisation en agriculture biologique peuvent en être exemptées. Les détails sont ensuite définis dans le règlement comme p. ex. d'avoir dorénavant trois jours d'introduction à la place des deux jours actuels.

Josef Bircher, Bio Luzern, a déposé la motion suivante le 17.04.2018: «L'Assemblée des délégués donne au Comité et à la Commission de la Qualité le mandat de stipuler dans des règlements que les nouveaux producteurs Bourgeon doivent suivre cinq jours de cours obligatoires pendant la reconversion de leur exploitation à l'agriculture biologique. Ne sont exemptés de cette obligation que les producteurs Bourgeon qui ont un CFC d'agriculteur avec spécialisation en agriculture biologique.»

Kurt Siegrist, Bio OW/NW dit que de plus en plus de personnes se reconvertissent au bio mais oublient de reconverter leur exploitation. Les personnes en reconversion s'en sortent tout juste avec le Cahier des charges. Les vaches à 8'000 kg ne sont pas adaptées à l'agriculture biologique. La crédibilité du Bourgeon est en jeu. Dans le fond, chaque chef d'exploitation devrait suivre les 180 leçons qui composent la spécialisation agriculture biologique. Cinq jours constituent le strict minimum. En cinq jours de cours, un

producteur devrait pouvoir évaluer si oui ou non, l'agriculture bio convient à son exploitation. Cette décision doit être prise avant la reconversion.

Thomas Herwig, Bio Jura: «Ce qui ne m'a pas plu dans l'intervention de Kurt Siegrist, c'est que les nouveaux paysans bio sont ,presque des méchants'. Un bon entrepreneur devrait s'informer par lui-même.»

Vote sur le principe du CDC Introduction des nouveaux producteurs Bourgeon

? Qui accepte la modification du CDC, Partie II, chapitre 1 selon la motion du Comité?

☞ **{forte majorité}**

? Qui refuse la modification du CDC? ☞ **{quelques voix}**

? Abstentions? ☞ **{3 abstentions}**

Vote sur le mandat de réglementation pour l'introduction des nouveaux producteurs Bourgeon

? Qui accepte la motion de Bio Luzern (mandat d'élaboration d'un règlement)?

☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse le mandat? ☞ **{nettement moins de voix}**

? Abstentions? ☞ **{pas recensées}**

- ⇒ **Le principe du CDC, Partie II, chapitre 1 «Reconversion à l'agriculture biologique et principe de la globalité des entreprises agricoles» est modifié pour le 01.01.2019 de la manière suivante (modifications resp. soulignées ou biffées):**
- ⇒ **Le Comité est en outre mandaté de stipuler au niveau règlements que les nouveaux chefs d'exploitations Bourgeon doivent suivre cinq jours de cours obligatoires pendant leur reconversion à l'agriculture biologique. Ne sont exemptés de cette obligation que les producteurs Bourgeon qui ont un CFC d'agriculteur avec spécialisation en agriculture biologique.**

1. Reconversion à l'agriculture biologique et principe de la globalité des entreprises agricoles

[...]

Les personnes qui reconvertissent leur exploitation ou qui veulent reprendre une ferme Bourgeon, s'engagent à suivre un cours d'introduction et de perfectionnement d'une durée minimale de deux jours, se perfectionnent portant sur les principes et les méthodes de l'agriculture biologique. En sont exemptées les personnes qui ont une formation agricole avec spécialisation en agriculture biologique. Le producteur reçoit une attestation de participation à ce cours. La branche à option Agriculture biologique suivie dans le cadre de la formation agricole, un apprentissage agricole dans une ferme biologique ou un stage professionnel d'au moins une période de végétation dans une ferme biologique sont considérés comme formation obligatoire suivie pour autant qu'elle ne date pas de plus de quatre ans.

[...]

3.4 Principe du CDC: Compétences des organes pour le CDC, la reconnaissance et l'octroi du Bourgeon (continuation des commissions de labellisation)

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, estime que les modifications concernant les compétences des commissions de labellisation, entrées en vigueur au 01.01.2018 sans légitimation démocratique, n'étaient clairement pas acceptables. C'est pour cette raison que Bio Ostschweiz a requis ce point. Entretemps, il a été invité à une séance au secrétariat à laquelle ont participé les présidents des commissions de labellisation, les personnes responsables du Comité et du secrétariat et un représentant de Biofarm. Une bonne discussion a pu être menée. Il est ressorti que des différends entre personnes ont conduit à des conflits entre le secrétariat et les commissions de labellisation. Une autre séance d'un groupe de travail est en cours de planification. Sepp Sennhauser ne pourra toutefois pas y participer, il espère cependant que cette bonne culture de discussion va se maintenir. Bio Ostschweiz soutient la motion du Comité d'ajourner ce point à l'AD d'automne. Monika Egli, Bio Ostschweiz, ajoute que la CG a soumis la motion suivante concernant la dissolution de la CTLC et de la CLT: «*Le Comité effectue (a posteriori) les modifications du Cahier des charges correctement. Les deux modifications des Principes et Objectifs de la Partie V seront présentés à l'AD et les autres modifications seront promulguées conformément aux statuts.*» Bio Ostschweiz attend de la part du Comité qu'il réalise les modifications correctement dans le courant de l'été.

Urs Brändli explique que les modifications du Cahier des charges entrées en vigueur au 01.01.2018 sont en ligne sur le site internet en mode modifications depuis le mois de mars. S'il était exigé aujourd'hui de remettre le Cahier des charges à l'état initial, ce serait possible. Ce point sera remis à l'ordre du jour de l'AD d'automne 2018, pas uniquement la continuation des commissions de labellisation mais aussi quelles seront les compétences des différents organes à l'avenir.

Vote sur la motion d'ordre d'ajourner le point

- ? Qui accepte de reporter le point «3.4 Principe: Compétences des organes pour le CDC, la reconnaissance et l'octroi du Bourgeon (CL) à l'AD d'automne? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui souhaite voter aujourd'hui sur la motion de Bio Ostschweiz? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{pas d'abstention}**

⇒ **Le point Principe du CDC «Compétences des organes pour le CDC, la reconnaissance et l'octroi du Bourgeon» (CL) est reporté à l'AD de l'automne 2018.**

3.5 Prolongation des stabulations entravées pour les chèvres

Fadri Riatsch, Bio Grischun: «Pourquoi Bio Grischun a déposé cette motion? Les chevriers grisons ne savaient-ils pas que les stabulations entravées seraient bientôt interdites?» Selon un sondage, il y a au Grisons encore 1'130 chèvres en stabulation entravée dans des fermes Bourgeon. Il s'agit la plupart du temps d'agriculteurs d'un certain âge qui ont des petits troupeaux de races rares. 80 pourcents des chevriers indiquent qu'ils arrêteraient l'élevage de chèvres en cas d'interdiction des stabulations entravées. Raisons: les modifications reviennent trop chères ou la place est insuffisante. Le Parrainage Coop pour les régions de montagne a soutenu la rénovation de quelques alpages qui accueillent des chèvres de stabulations entravées. La Confédération a perçu le problème et autorisé une solution transitoire jusqu'en 2022. Bio Grischun demande de prolonger le délai pour la garde en stabulations entravées des chèvres dans le CDC de manière analogue à l'Ordonnance bio. Les animaux doivent cependant pouvoir sortir tous les jours. Le Comité doit élaborer un règlement en ce sens. «Donnons aux chevriers encore un peu de temps. Nous accompagnerons les fermes concernées afin de trouver des solutions au cours de ces quatre ans.»

Urs Brändli dit que le Comité rejette la motion de Bio Grischun. Le bien-être des animaux a été ancré comme pilier stratégique dans les objectifs à long terme «Avanti 2025». Cette position claire ne permet pas d'autoriser une prolongation des stabulations entravées.

Discussion

David Perreten, Bärner Bio Bure, dit qu'en tant que contrôleur bio, il a vu des fermes qui devraient adapter jusqu'à sept étables. Pour des domaines à un seul emplacement, il est raisonnable d'obliger les stabulations libres.

Thomas Wiedmer, CLA, dit que la chèvre est curieuse, agile, elle aime faire la fine bouche et se retirer à l'endroit de son choix. Le caractère de la chèvre parle en faveur de la stabulation libre. Plus la race est ancienne, plus les chèvres ont du tempérament.

Matthieu Glauser, Bio Vaud, précise que la vache préfère également les stabulations libres. Ces quatre années sont un délai transitoire judicieux pour contribuer à trouver des solutions.

Vote sur la prolongation des stabulations entravées pour les chèvres

? Qui accepte la motion de Bio Grischun, c.-à-d. de mandater le Comité à élaborer des règlements?

☞ **{57 voix}**

? Opposition: Qui refuse la motion de Bio Grischun? ☞ **{28 voix}**

? Abstentions? ☞ **{pas recensées}**

⇒ **Le Comité est mandaté de prolonger le délai pour les stabulations entravées dans le Cahier des charges jusqu'au 31 décembre 2022, de manière analogue à l'Ordonnance bio. L'AD mandate en parallèle le Comité d'élaborer des règlements qui prévoient des sorties quotidiennes pour les chèvres en stabulation entravée.**

4 Informations

4.1 Rapport sur les affaires politiques

Martin Bossard, responsable politique, parle brièvement de la Politique agricole 2022+ et de l'initiative pour une eau potable. La vue d'ensemble du Conseil fédéral a constitué un sujet important. Il ne s'agissait que d'un message sur le développement de la PA 214-17 mais il est prévu d'élaborer déjà cet été le message dans lequel les lois seront proposées. Des étapes concrètes suivent maintenant, en particulier la question de l'ouverture des frontières.

Les deux initiatives, «Initiative pour une eau potable» et «Initiative Suisse sans pesticides de synthèse» arrivent à un moment, où la Confédération a adopté un plan de réduction des pesticides qui manque de courage. La manière de définir les pesticides, qui seront interdits, sera très importante. Avec quelle sévérité sera interprété le passage sur les fourrages de sa propre exploitation? L'initiative pour une eau potable demande une interprétation sévère. On peut également se poser la question, pourquoi l'initiative ne vise que l'agriculture et non les privés et les CFF. L'initiative ne s'attaque qu'aux fermes qui touchent les paiements directs. Il existe ainsi un certain risque que des exploitations renoncent à l'avenir aux paiements directs et produisent ensuite à plein régime. Martin Bossard recommande aux organisations de rester prudentes dans un premier temps et d'attendre qu'il y ait des solutions.

Matthieu Glauser, Bio Vaud, demande si Bio Suisse a une position vis-à-vis du démantèlement prévu d'Agroscope, le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agricole. Martin Bossard répond qu'une motion sera déposée au Parlement, dans la Commission de la science, de l'éducation et de la culture. Agroscope doit développer une nouvelle stratégie, démontrer comment elle peut mieux se focaliser. Il n'y aura pas de coupe dans le budget en attendant. Bio Suisse soutient cette procédure.

4.2 Conférence de Markus Arbenz, directeur de la Fédération internationale de l'agriculture biologique (IFOAM)

Urs Brändli souhaite la bienvenue à Markus Arbenz, ancien directeur de Bio Suisse et depuis sept ans directeur de la Fédération internationale de l'agriculture biologique «IFOAM Organics International». En été sa famille et lui reviendront habiter en Suisse.

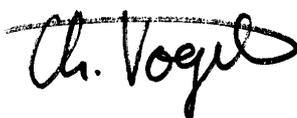
Markus Arbenz est heureux de pouvoir, après plusieurs années, participer à nouveau à une AD de Bio Suisse. La démocratie de base vie avec la recherche de solutions par des décisions majoritaires. Il existe de nombreux points communs dans le mouvement bio suisse et le mouvement mondial. La Suisse est très présente au niveau international avec le FiBL mais aussi avec bio.inspecta. L'IFOAM définit l'agriculture biologique dans le monde entier, ce qui n'est pas tout simple. Quatre principes communs ont été définis: santé, écologie, justice et prévoyance. Le bio est bien plus qu'une simple couverture de la demande. Le bio est une alternative à la révolution verte et à une agriculture industrialisée, une autre compréhension que de simplement vouloir tirer autant de calories que possible du sol. Le bio propose une solution pour la politique agricole. La vision Bio 3.0 a été adoptée lors de l'Assemblée générale 2017. Mais le mouvement bio n'est pas seul, il existe des mouvements partenaires qui œuvrent dans l'intérêt de la durabilité: l'agro-écologie, l'agriculture régénérative, la permaculture, le «natural farming» ou encore la «low input extensive sustainable agriculture». Au niveau international, la politique a aussi des approches d'intensification écologiques. L'UNCTAD, avec siège à Genève, le dit clairement. Ils expriment en fait ce que nous faisons. Il faudrait également se pencher sur la mauvaise alimentation. La population mondiale consomme beaucoup trop de viande.

85 pourcents de producteurs bio habitent dans des pays en voie de développement. Mais le bio ne correspond que à 1 pourcent de la production. Le bio est réglementé au niveau législation dans plus de 70 pays. L'UE a adopté une nouvelle Ordonnance bio. Les pays du Nord se sont mondialement très bien organisés par voie bilatérale mais de nombreux pays du Sud restent à l'écart. Il est important d'obtenir le principe de causalité par le biais du calcul des coûts réels: Les personnes qui créent des valeurs doivent être récompensées (effets externes positifs) et ceux qui produisent des effets négatifs doivent aussi assumer les dommages. Aujourd'hui, le contribuable paie une partie de la consommation des produits (coûts de la santé, pollution de l'environnement). La conscience de la population pour ces interrelations n'est malheureusement encore bien trop faible. «Nous ne devons pas seulement nous engager pour l'agriculture biologique mais aussi pour ces principes», explique Markus Arbenz. Le niveau le plus compliqué est la preuve d'efficacité: Quels sont au juste les effets de nos décisions? Il a été démontré aux USA que dans les régions avec davantage d'agriculture biologique, le degré de pauvreté était 1.35 pourcent plus bas ou autrement dit, le revenu des ménages était 2'000 dollars plus élevé.

Bâle, le 28 avril 2018



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Christian Voegeli
Coordination de la Fédération